



## PERSAN & EXOTIC SHORTHAIR

### TETE = 40 points

Forme et taille = 18

Oreilles = 7

Yeux = 15

Forme et placement = 10

Couleur = 5

### CORPS = 35 points

Forme et taille = 15

Musculature et ossature = 10

Pattes et pieds = 5

Queue = 5

### ROBE = 20 points

Longueur = 5

Texture = 5

Couleur et patron/motif = 10

### CONDITION ET ÉQUILIBRE = 5 points

#### **Robes reconnues**

*Catégories : toutes*

*Divisions : solide, solide et blanc, tabby, tabby et blanc, silver/smoke, silver/smoke et blanc, golden, golden et blanc*

*Couleurs : toutes*

#### **Mariages autorisés**

*Persan x Persan*

*Persan x Exotic Shorthair*

*Exotic Shorthair x Exotic Shorthair*

#### **Introduction**

Le Persan est une race de chats à poil long créée par les éleveurs anglais à la fin du XIXe siècle à partir de croisements entre des chats à poils longs venus du Moyen Orient et des chats anglais à poil court.

L'Exotic Shorthair, créé à la fin des années 1960 aux Etats-Unis, est la variété à poil court du Persan.

Le Persan et l'Exotic sont calmes et faciles à manipuler.

**Tête :** ronde et massive, la tête a un crâne large formant un dôme. La face est ronde avec une expression douce et une ossature bien arrondie. Les joues sont larges et puissantes, avec des pommettes proéminentes et pleines. De profil, le front, le nez et le menton sont alignés sur un même plan vertical.

**Nez :** Il est large et très court, avec des narines suffisamment ouvertes pour que la respiration ne soit pas gênée. Le stop bien marqué et profond doit être placé entre les yeux, idéalement au milieu, jamais plus haut que la ligne supérieure des yeux et jamais plus bas que la ligne inférieure.

**Museau :** Il doit être rond, large et plein, témoignant d'une parfaite occlusion des mâchoires. Le menton est fort.

**Yeux :** Ronds, grands et bien espacés l'un de l'autre, les yeux ont une expression douce. La couleur, qui est la plus intense possible, doit être en accord avec celle de la robe.

**Oreilles :** Presque rondes, pas trop ouvertes à la base, les oreilles sont petites et bien espacées l'une de l'autre, placées de manière à respecter l'arrondi de la tête.



L'intérieur des oreilles est bien fourni chez le Persan.

**Encolure :** Epaisse et massive, l'encolure est courte, la tête paraissant encastrée dans les épaules.

**Corps :** Cobby et massif, avec des épaules et des hanches arrondies et de même largeur. Le dos est droit. La poitrine est large. La cage thoracique et l'abdomen sont bien arrondis. Le chat doit être bien musclé sans obésité évidente.

**Pattes :** Courtes, robustes et fortes, les pattes sont bien droites.

**Pieds :** Ronds et massifs.

**Queue :** Courte, épaisse à la base, se terminant par un bout arrondi mais en proportion avec la longueur du corps. Chez le Persan, la queue est très fournie.

**Robe et texture :**

**Persan :** Longue sur tout le corps, y compris les épaules, la fourrure est dense, fine et soyeuse. Un sous-poil abondant donne du volume à l'ensemble. La collerette, qui est très développée, se poursuit jusqu'entre les pattes avant et sous le ventre.

**Exotic Shorthair :** dense et douce au toucher, la fourrure est dressée sur le corps grâce à l'épaisseur de son sous-poil. Légèrement plus longue que celle des autres races de chats à poil court, elle ne doit cependant pas être longue au point de se couler sur le corps ou de flotter.

**Tolérances**

Des variations saisonnières sont acceptées.

### **Pénalités**

Tête : Front fuyant, pinch.

Oreilles : grandes, pointues ou trop rapprochées.

Corps : poitrine étroite, dos long, cou long et fin.

Queue : trop longue, pattes trop hautes ou arquées.

Pieds : ovales.

Yeux : petits, en biais, pas assez ronds, trop rapprochés, exorbités, de couleur trop pâle.

**Exotic Shorthair :** fourrure longue, couchée, sans sous-poil.

### **Refus de tout titre**

Toute difformité de la face, mauvaise occlusion des mâchoires, nez de travers, asymétrie.

Nez trop profond par rapport au front et au menton.

Narines pincées.

Tête longue ou étroite, nez long ou romain, museau fin.

Musculature insuffisante ou trop légère.

Taches blanches chez les chats autres que particolores.

Fourrure mal toilettée, et/ou avec des nœuds.

### **Disqualification**

Fautes et défauts généraux éliminatoires en exposition.

---

### **DIVISION POINT**

Cette division comprend les catégories sépia, mink et colourpoint.

Dans cette division, il doit y avoir un contraste net entre la couleur des points, qui est la plus homogène possible, et celle du corps qui est uniforme.



L'absence de marques fantômes est souhaitée, avec toutefois une tolérance chez les chats tabby.

Il doit être tenu compte de l'effet de l'âge et de la couleur de base sur l'évolution du patron : les points sont souvent incomplètement développés chez le chaton, surtout dans les teintes diluées, tandis que des ombres plus foncées sur le corps d'un chat mature sont normales.

---

### **DIVISION TIPPED**

Cette division comprend les silver shaded, les chinchilla (incluant les cameo), les golden shaded et les golden shell.

Dans cette division, la robe doit apparaître blanche chez les silver et dorée chez les golden sur les flancs et sur la queue. Il ne doit pas y avoir de plaques plus soutenues ni de taches, pas de marques tabby. Toute trace crème chez le silver est un défaut. Le sous-poil est blanc pur chez le silver et doré chez le golden. Le ventre est blanc chez le silver et doré chez le golden, les pantalons et les pattes aussi.

Le tipping est régulièrement réparti sur le corps, occupant au maximum 1/8 de la longueur d'un poil chez les chinchilla et golden shell et entre 1/8 et 1/4 de la longueur d'un poil chez les silver shaded et golden shaded. Chez les tipped, on trouvera dans la robe des poils uniformément colorés, de la racine à la pointe, parmi des poils blancs ou dorés. La face comporte quelques légers ombrages de tipping sous les yeux, sur les oreilles et parfois sur les pattes.

Le contour des yeux, le contour du nez et les lèvres doivent être

maquillés naturellement, bordés d'un fin trait en harmonie avec la couleur de la robe.

### **Refus de tout titre**

Même bien exécutés, le rasage de la bordure du nez, et/ou un trait de crayon pour remplacer un maquillage inexistant, doivent être sanctionnés.

---

### **DIVISION SMOKE**

Le persan et l'Exotic shorthair smoke doivent avoir des plumets blancs dans les oreilles. La base argent doit être uniformément répartie sur l'ensemble du corps, y compris la tête, les pattes et la queue. Elle doit représenter environ entre 1/4 et 1/3 de la longueur du poil à sa base.

### **Tolérance**

La densité de la base argent doit être plus forte pendant la période de décembre à avril. En revanche, entre mai et novembre, cette particularité peut être diminuée.

---

### **DIVISION TABBY**

Il existe quatre patrons tabby reconnus chez les Persan et Exotic shorthair : le patron ticked, le patron spotted, le patron mackerel et le patron blotched. Ces patrons sont les mêmes que chez toutes les autres races, avec un bon contraste : la couleur de base doit contraster avec les marques tabby.

---

### **DIVISION PARTICOLORE**

On considère comme particolore tout persan ou Exotic shorthair avec blanc, quelle que soit sa base : classique,



tabby, smoke, tipped, point dans les trois catégories suivantes :

**le motif bicolore ou tricolore :**

est considérée comme bicolore ou tricolore idéale toute répartition comprenant environ de 25% à 50% de blanc.

L'idéal serait que la répartition du blanc commence par le nez avec un V renversé, et se continue jusqu'au bout des pattes et sur le dessous du ventre, avec si possible une lisse blanche au cou. Toute répartition du blanc non exactement conforme à l'idéal décrit ci-dessus ne sera pas considérée comme une faute.

**Le motif arlequin :**

est considéré comme arlequin toute répartition comprenant entre 50% et 80% de blanc.

**Le motif van :**

chez le motif van, idéalement, seuls le haut de la tête et la queue sont colorés.

Les taches sur la tête doivent se trouver autour de la base des oreilles, avec si possible une séparation de blanc entre les parties colorées.

**Tolérances**

On admet deux ou trois taches, à condition que l'ensemble de la couleur ne dépasse pas 20% de la surface du chat, tête et queue comprises. Au-delà de ces trois taches et/ou des 20% de couleur, le motif sera considéré comme arlequin.

**Pénalité**

Tache blanche au bout de la queue.

**Refus de tout titre**

Les chats ayant moins de 20% de blanc.